

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 504

Artikel: Triomphe communiste : l'arbre et la forêt
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016530>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Xénophobes affichés ou masqués

Si les Genevoises et les Genevois l'acceptent ce prochain week-end, les étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement, c'est-à-dire vivant depuis dix ans dans le Canton de Genève, pourront non seulement en 1981 participer à l'élection des prud'hommes, mais encore devenir juges au Tribunal des prud'hommes. Sur une population active d'environ 120000 personnes, ce sont environ 35000 étrangers qui seraient ainsi admis à la magistrature judiciaire.

Si une décision positive sortait des urnes, pas de grand chambardement en perspective, aucun risque d'un afflux subit et considérable de juges prud'hommes étrangers: ce sont aux "groupes professionnels" agréés — douze au total, de celui qui regroupe l'horlogerie et la bijouterie, à celui formé par les nurses, les employés de maison et le personnel fédéral, cantonal et communal — qu'est réservé le droit de proposer des listes des candidats, juges employeurs et juges salariés (quinze pour chaque

partie, flanqués de six suppléants); listes qui donnent lieu à des élections tacites la plupart du temps; et on peut miser sur la réserve de ces "groupes professionnels" face à un éventuel changement des habitudes à ce chapitre, à voir l'extrême réserve des syndicats — mis à part les syndicats chrétiens — pourtant fort sollicités de donner nettement leur appui à cette initiative.

Au vote sur cette proposition, le Grand Conseil genevois s'était divisé en deux camps très nets: les démocrates-chrétiens, à l'origine de l'initiative, étaient rejoints par les socialistes et les communistes, tandis que radicaux, vigilants et libéraux faisaient front commun pour s'opposer à l'innovation.

Les mêmes partis se retrouvaient comme de juste face à face pour tenter de gagner l'opinion à leurs positions: xénophobie affirmée chez les Vigilants manifestant leur véritable image de marque à travers une affiche scandaleuse, xénophobie masquée chez les radicaux et les libéraux, appliqués à la justifier tant bien que mal par des rappels historiques de l'indépendance genevoise (J.-S. Eggly, dans le "Journal de Genève" du 11.6.79: "...). La maxime "pas de juges étrangers" est à la source même de l'histoire qui créa notre pays")

qui ne devraient tromper personne. Rarement aura été faite démonstration aussi claire de la vacuité de certains slogans et de certaines professions de foi: a-t-on assez prêché dans les rangs de ces partis "responsables" la tolérance à l'égard de nos hôtes, la nécessité d'une politique d'"intégration" (avec, il faut le dire tout ce qu'il y a d'ambigu dans ce mot) des travailleurs étrangers? A la première occasion de faire un pas vers la réalisation concrète de ces saints principes, on tourne casaque.

Car l'enjeu principal est bien là: à travers l'adoption de la proposition qui leur est faite, les Genevois et les Genevoises ont l'occasion d'exprimer dans les faits leur volonté d'abolir une ségrégation larvée intolérable. Là, naissance d'organes consultatifs d'immigrés; ici, des juges étrangers au Tribunal des prud'hommes, qui plus est élus par la totalité de la population active concernée. Il se pourrait que cette dernière voie porte plus d'espoir d'un véritable changement de cap de notre politique à l'égard des étrangers.

Triomphe communiste : l'arbre et la forêt

Il a fallu l'éventualité d'une majorité de gauche en Ville de Genève pour mobiliser les quartiers bourgeois lors des dernières élections municipales et renforcer les positions de la droite. Quelques semaines plus tard, il a fallu l'appétit des libéraux et la volonté affirmée de la coalition bourgeoise de bouter hors du Conseil administratif, le communiste Dafflon pour que ce dernier "fasse un malheur": plus de 50% des suffrages sur son nom, les deux candidats de la gauche largement en tête.

On le sait maintenant, la brillante élection de Roger Dafflon n'est pas le résultat du snobisme des beaux quartiers: quelques centaines de voix de la droite seulement sur plus de 15000 suffrages. C'est donc qu'il y a une majorité de gauche possible à Genève. Mais cette majorité est difficilement mobilisable; elle réagit

IMAGES

Paolo peintre

Qui connaît Paolo, peintre des clochards, des chômeurs, des travailleurs? A Berne, ailleurs en Suisse alémanique et en Allemagne, il s'est conquis une place à part et son renom de peintre engagé et socialiste ne l'empêche pas d'exposer actuellement à Berne sous les auspices du maire de la ville.

Né en 1894, doué pour le dessin, il ne peut pas d'emblée se vouer à la peinture. Après un apprentissage d'horloger et des cours à Berne, il bénéficie alors d'une bourse qui

lui permet de se perfectionner à l'Académie de la Grande Chaumiére, à Paris, de 1936 à 1939. Il y est l'élève et devient l'ami de Frans Masereel.

Sa dernière exposition: les états d'âme d'un peintre figuratif devant la misère, mais aussi les beautés de notre monde.

Si vous allez un jour à la Maison des Arts d'Aarau, n'hésitez pas à jeter un regard à ce tableau saisissant des années quarante: à la frontière suisse. Il y en a d'autres. Paolo mériterait aussi d'être découvert en Suisse romande: qui dira que son oeuvre permet de découvrir encore facilement qu'à travers des pamphlets les réalités de la question sociale?

lorsqu'on en veut à un symbole — Dafflon —, lorsque la droite se montre trop arrogante. Ne méprisons pas de telles victoires; mais il faut bien en voir les limites; cette majorité possible, ce succès à l'exécutif signifient aussi qu'au sein des couches populaires de nombreux citoyens n'y croient pas. Seule la figure populaire d'un leader menacé accentue la mobilisation, alors que la perspective d'une majorité parlementaire laisse indifférent. Le courant ne passe pas entre les abstentionnistes et les organisations syndicales, les partis de gauche. Ces derniers sont-ils encore des relais ou déjà uniquement des acteurs de la vie politique, étrangers aux préoccupations et au langage de l'homme de la rue? Un maire communiste pour Genève ne nous paraît pas être une réponse suffisante à cette question.

JURA

Emploi : le compte à rebours est commencé

Huit heures pour l'emploi au Parlement jurassien, à la demande des partis de gauche, socialistes, chrétiens-sociaux indépendants et popistes, appuyés par le Mouvement d'unité populaire: personne n'attendait que les problèmes graves soulevés soient, dès cet échange entre députés, résolus comme par un coup de baguette magique (cf. DP 497).

Néanmoins, à l'aune d'un enjeu aussi préoccupant pour l'avenir du nouveau canton — trois mille postes de travail ont disparus en dix ans, salaires inférieurs à la moyenne suisse, pour ne citer que ces données-là — on allait estimer les chances d'une action commune qui fasse sauter les frontières partisanes.

Et là, il faut admettre qu'on s'est rejoints sur les principes et les déclarations d'intention. Restaient la définition des moyens à mettre en œuvre; ici, limites manifestes de l'"union sacrée": on a entendu les représentants des partis bourgeois plaider sur les thèmes les plus classiques de la "liberté d'entreprendre" à l'économie de marché pure et dure; on a enten-

du parallèlement la gauche se prononcer pour un programme de développement cantonal liant expressément les aides diverses ou les aménagements fiscaux éventuels à un contrôle de la collectivité sur l'usage des fonds publics. Bref, la préfiguration d'une épreuve de forces à l'image de celles qui agitent la Suisse dans son ensemble.

En définitive, si on peut raisonnablement espérer que telle ou telle proposition débouche dès l'automne dans la gestion du nouveau canton, grâce à cet accent spectaculaire mis sur l'urgence de la politique économique, la leçon immédiate de cette session parlementaire extraordinaire est peut-être ailleurs. Elle réside dans l'attitude générale des groupes en présence, pour autant qu'on puisse déjà en juger valablement.

Sur ce sujet délicat entre tous, situation économique et chômage, la droite jurassienne, misant sans doute sur son influence majoritaire sur l'appareil de l'Etat et sur son emprise dans le terrain, s'est bornée à suivre le canevas de réflexion proposé par les partis de gauche, quitte à laisser tomber de temps en temps ses vétos de principe.

De l'autre côté, le parti socialiste en particulier s'est appliqué à définir les contours "idéologiques" de l'action entreprise. Voyez "Le Peuple jurassien", mensuel socialiste (adresse utile: Puits 6, 2800 Delémont) dans sa livraison de mai: "(...) Alors quelle attitude adopter? Attendre, laisser la situation empirer jusqu'à ce que les contradictions du système, devenues insupportables pour la majorité, suscitent une lame de fond populaire? La gauche jurassienne a estimé que le sort immédiat des travailleurs frappés aujourd'hui par le chômage et les licenciements ne permettaient pas l'attente du Grand Soir. Certaines mesures doivent être prises, et rapidement. Ce refus de la politique du pire soulève cependant un problème fondamental. La gauche politique et syndicale ne va-t-elle pas, sous les yeux de la bourgeoisie, qui n'osait tant en demander, remettre en selle le capitalisme régional et lui permettre — après quelques purges, grâce à quelques sub-

ventions — de reprendre, mieux encore que par le passé, l'exploitation des travailleurs?". Au-delà de ces deux attitudes fondamentalement opposées et qui ne semblent pour l'instant se rejoindre que parce que la gauche marche "sur le fil du rasoir" vers une gestion "sociale" du capitalisme, on voit poindre des divergences irréductibles. Un seul intermédiaire possible, pour autant que les premiers résultats concrets ne se fassent pas trop attendre: le gouvernement, jusqu'ici tout naturellement en plein rôdage (exemple: au Service de l'économie et de l'habitat, un économiste sur deux est en place aujourd'hui... le second n'entrera en fonction qu'en juillet), aux prises avec des tâches dont l'ampleur aurait rebuté plus d'un exécutif doté de tous les instruments de pouvoir adéquats. Le compte à rebours est commencé.

BERNE

Jour faste pour les consommateurs

Vendredi 8 juin a été marqué à la fois par le dépôt de l'initiative des organisations de consommatrices pour la surveillance des prix — la presse en a largement parlé — et par un vote parlementaire, presque ignoré mais néanmoins extrêmement important.

Alors que le Conseil fédéral, par la bouche de M. Furgler, proposait de transformer en postulat la motion du conseiller national Alder (Ind., Bâle campagne), la majorité des députés présents maintenait la forme impérative. Prise de position qui mérite d'être soulignée: il s'agit d'exiger des dispositions plus sévères au sujet des conditions générales de vente, imprimées généralement en petites lettres sur les contrats de vente.

Le Conseil national est donc d'accord pour une modification du Code des obligations à ce chapitre primordial.

Que va décider le Conseil des Etats?